



# COMMUNE DE CONCHIL-LE-TEMPLE

## ARRETE DU MAIRE

### Fermeture provisoire du passage à niveau N°114 Ligne LONGUEAU-BOULOGNE

Nous, Maire de la Commune de CONCHIL-LE-TEMPLE

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code de la réglementation de la circulation routière

VU l'arrêté du 26 juillet 1974 relatif à la signalisation des routes et autoroutes

VU l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 relatif à la signalisation routière

VU la demande présentée par la société S2R « Service rail route » relative à des travaux de nuit durant la période comprise entre le 10/02/2025 au 01/03/2025 entre 20h00 et 8h00 au niveau du passage à niveau N°114.

Considérant la nécessité de prendre toutes les mesures de nature à assurer le bon déroulement des travaux et à prévenir des accidents,

VU l'intérêt général,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le passage à niveau n°114 « 2, rue de l'Authie » sera fermé à toutes circulations routières, piétonnes, cycles et bétails à Conchil-le-Temple du 10 février 2025 au 1<sup>er</sup> mars 2025 de 20h00 à 8h00.

**ARTICLE 2 :** En raison des restrictions, la circulation sera fermée comme suit :

**Pour les véhicules légers :**

- La rue de l'Authie menant à Emofer sera fermée pour les véhicules légers de la rue de colline à la rue de l'Authie menant vers Emofer ainsi que le rue de l'Authie de la RD 940 vers Emofer;
- Une déviation sera uniquement mise en place pour les véhicules légers.

**Pour les poids-lourds :**

- De l'usine EMOFER à la rue de Colline les poids lourds de plus de 12 T sont interdits dans les 2 sens de circulation ;
- Une demi-chaussée avec un interdit aux poids-lourds sera mise en place au niveau de la RD 940.

**ARTICLE 3 :** Une signalisation appropriée par panneaux sera mise en place par la société S2R :

- Deux panneaux d'information au droit du passage à niveau seront installés 10 jours avant le début de la fermeture

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Maire de la commune de Conchil-le-Temple sera chargé de l'application du présent arrêté dont une copie sera transmise à la gendarmerie de Merlimont, aux services de la SNCF, à la société S2R, à la Maison Départementale Infrastructure du Montreuillois, au Centre de Secours des Pompiers de BERCK-SUR-MER, aux services Sécurité et Urgences du C.H.A.M, à l'Officier du Ministère Public et au service transport de la CA2BM.

Conchil-le-Temple, le 10/01/2025

Le Maire,

Daniel DUBOIS

